

COMMUNE DE SAINT ALPINIEN

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2017

DATE DE CONVOCATION: 11 avril 2017

Présents: MME CHABANT E – MM. RICHIN – VERONNET –
MME BILLEGA – M. ALLOCHON – MMES CHABANT A – LHUISSIER –
MM.PERREAUT – RONDIER.

Secrétaire: M. RONDIER Sébastien.

La séance débute à 20 heures sous la Présidence de Madame CHABANT Évelyne, Maire.

Mme Nicole BILLEGA donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion.

ORDRE DU JOUR:

Approbation du compte rendu de la séance du 3 mars 2017:

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents le compte rendu de la dernière séance.

Notification des nouveaux statuts de la communauté de communes Creuse Grand Sud:

Madame le Maire donne lecture des nouveaux statuts de la com com qui à ce jour ne connaissent pas de grands changements si ce n'est que le camping d'Aubusson va redevenir communal ainsi que la station carburants de Faux la Montagne.
Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver ces nouveaux statuts.

Modification des attributions de compensation de la Com com:

Madame le Maire expose au Conseil municipal la révision des attributions de compensation ci-annexée; elle explique que celle-ci a été validée par le conseil communautaire le 16 mars 2017 et que chaque commune a un délai de trois mois pour se prononcer sur le montant de son attribution.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, estime que toutes les communes, malgré un contexte déjà difficile dû aux baisses des dotations de l'État, doivent être solidaires, afin que la Communauté de communes Creuse Grand Sud puisse

conserver et assurer les compétences qui lui ont été transférées et dont les habitants de l'intercommunalité bénéficient.

Il souhaite qu'il y ait une adhésion unanime des communes pour le montant des attributions de compensation et accepte le montant de l'attribution **pour l'année 2017, soit 3 579,19€** afin d'éviter une augmentation importante de la fiscalité pour ses concitoyens.

Madame le Maire signale que la baisse de l'attribution de compensation de la commune est de 7 233,81€ qui correspond à 23,41€ par habitant (309 habitants – Population INSEE 2016).

Les conseillers, à l'unanimité, demande de délibérer à nouveau pour l'année 2018 en cas de non participation de toutes les communes cette année.

Budgets Primitifs 2017 – Commune et service Assainissement:

Madame le Maire présente les budgets primitifs 2017 et les divers travaux qui s'y rapportent.

Le budget primitif 2017 de la Commune, voté à l'unanimité, s'équilibre en Recettes et en Dépenses de fonctionnement à 220 429,00 € et pour la section d'investissement à 169 000,00 €.

Les dépenses d'investissement inscrites dans le Budget correspondent au montant des travaux qui ont été décidés au dernier conseil municipal lors du débat d'orientations budgétaires.

Le budget primitif 2017 de l'assainissement voté à l'unanimité, s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 2 830,00 € et en investissement à 12 185,00 €.

Admission en non valeur Service Assainissement:

Madame le Maire expose à ses collègues que Madame la Trésorière nous a informé qu'un tiers, redevable de factures d'assainissement, a bénéficié d'une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire entraînant l'effacement de ses dettes.

En conséquence, les titres émis sur plusieurs exercices pour un montant total de 545,76€ doivent être admis en non valeur.

Accord unanime.

Désignation d'un nouveau membre au CCAS:

Depuis la démission d'une conseillère municipale, le conseil n'avait pas remplacé celle-ci en tant que membre du CCAS dont elle faisait partie. Il faut donc que le conseil

désigne un nouveau membre afin que le nombre d'élus soit le même que celui des membres nommés par le Maire.

La désignation de M. Jean-Luc VERONNET est acceptée à l'unanimité.

Motion SDEC:

Madame le Maire donne lecture d'une motion de soutien au S.D.E.C. et propose d'adopter celle-ci.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette motion de soutien.

Les conseillers n'ayant plus de questions, la séance est levée à 22 h 40.

Avant la réunion du conseil municipal, le C.C.A.S. s'est réuni à 19h30.

Avant la séance du Conseil Municipal, le C.C.A.S s'est réuni et le Budget primitif 2017 a été voté à l'unanimité pour un montant de fonctionnement de 6 302,00 €.